



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 12 avril 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 81 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser une question urgente à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias.

En date du 8 avril 2022, de nombreux opérateurs mobiles européens et ukrainiens ont signé une déclaration conjointe visant à démontrer leur détermination à assurer la connectivité aux réseaux mobiles de ceux qui ont dû s'enfuir de la guerre en Ukraine. L'élément central de la prédite déclaration consiste à offrir gratuitement ou à des tarifs ultra-réduits des cartes SIM et des services de télécommunications aux réfugiés ukrainiens afin que ceux restent connectés à travers l'Europe. *POST Luxembourg*, principal opérateur national de télécommunication, n'est cependant pas signataire de cette déclaration.

C'est dans ce contexte que je désirais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias :

- Est-ce que Monsieur le Ministre a eu connaissance de cette déclaration ?
- Le ministre ne pense-t-il pas qu'il est regrettable que *POST Luxembourg* n'ait pas signé cette déclaration?
- Quelles sont les raisons pour lesquelles *POST Luxembourg* n'a pas signé la déclaration mentionnée ci-dessus?
- Que compte faire le gouvernement pour assurer la connectivité des réfugiés ukrainiens?

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir agréer mes sentiments les plus distingués.

Viviane Reding

Députée